



Loi Travail : non, merci !

(merci au site <http://loitravail.lol/>)

Le projet de réforme du droit du travail présenté par Myriam El Khomri propose de revenir des années en arrière. Mobilisons-nous !

- La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise
- Modulation du temps de travail sur... 3 ans !
- Trop perçu : Pôle emploi peut prélever directement sur les allocations chômage
- Plus de minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié
- Licenciement économique déclaré nul : baisse des indemnités pour les salarié-e-s
- Moins d'indemnités pour les malades et les accidenté-e-s licencié-e-s
- La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information
- La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi
- Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum
- En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire
- Les 11 heures de repos obligatoires par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées
- Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine
- Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail
- Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos
- Augmentation du nombre de semaines consécutives où l'on peut travailler 44h (ou 46h)
- Le dispositif « forfaits-jours », qui permet de ne pas décompter les heures de travail, est étendu
- Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi
- Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées
- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats
- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques
- Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié
- Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour



Vous ne souhaitez pas que vos enfants et petits enfants travaillent comme vos grand-parents et arrière-grands-parents, le 9 mars, soyez à leur côté pour demander le retrait de la loi « El Khomri »



Rassemblement le mercredi 9 mars 2016 à 13H
Place de la république à Lille
Départ ensemble à 12H
Barbieux au niveau des locaux syndicaux
un préavis de grève a été déposé pour vous permettre d'aller manifester
la cgt des hospitaliers de Roubaix <http://cgt.medecinlibre.org> mars 2016